

CA/bo

Berne, le 6 mars 1975

Relations entre la Suisse et la Suède

La Suisse et la Suède, que rapprochent de nombreux facteurs historiques, politiques, économiques et humains, entretiennent des relations suivies qui se sont resserrées au cours des dernières décennies. Parmi ces facteurs d'entente il convient de mentionner en particulier, d'une part, la politique de neutralité et d'autre part, le haut niveau de développement de ces deux pays européens qui leur fait jouer un rôle considérable dans la vie économique internationale.

Bien que la Suède, contrairement à la Suisse, n'ait pas fait sanctionner son statut de neutralité par des traités internationaux, elle définit sa politique étrangère ~~de neutralité rigoureuse définie~~ comme une attitude de non-alignement visant à conserver sa neutralité en cas de guerre entre les grandes puissances. Cette politique choisie délibérément amène la Suède à rester en dehors des blocs de puissances et à éviter tous liens et accords susceptibles de menacer sa neutralité en cas de guerre.

La Suède poursuit aussi sur plusieurs plans des objectifs visant à réduire les tensions internationales et à éviter les conflits, à lutter contre la course aux armements et à s'opposer à la multiplication des essais nucléaires. Membre de l'ONU, elle développe ses efforts dans ce sens tout particulièrement au sein de l'organisation mondiale et attache une grande importance à ses activités pour le maintien de la paix: participation aux contingents opérationnels des "casques bleus" à Chypre, au Moyen Orient et au Cachemire, soutien aux forces d'urgence, mise à disposition de ses diplomates, soutien aux institutions spécialisées.

./.



Elle complète enfin cet aspect humanitaire de sa politique extérieure par une action d'assistance technique de grande envergure aux pays en voie de développement les plus pauvres de la terre, atteignant 1% du revenu national brut.

L'existence de nombreux objectifs communs dans la politique extérieure de la Suisse et de la Suède a été mise en évidence tout au long de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe où les pays neutres ont l'occasion non seulement de faire connaître leur attitude quant aux relations entre les pays concernés mais encore de collaborer activement à la définition de principes et d'engagements devant assurer une plus grande sécurité et un meilleur développement des ressources de notre continent. Ces efforts ont donné lieu à une véritable coordination entre les délégations, s'associant d'ailleurs aux efforts d'autres pays neutres et en premier lieu l'Autriche.

Une telle collaboration a aussi eu lieu à d'autres occasions, notamment au cours des négociations prolongées qui ont abouti à une définition des relations entre les pays membres de l'AELE ne désirant pas faire partie des Communautés européennes avec les pays du Marché commun; puis, à nouveau, lorsque les pays neutres se sont joints à l'Agence internationale de l'énergie, à la fin de l'année 1974. A ces occasions aussi, la coordination des efforts a permis d'augmenter les possibilités d'action de chacun des pays ayant des intérêts semblables.

Mentionnons encore les contacts suivis entre les représentants des deux gouvernements au sein du Conseil de l'Europe. Cette organisation représente un important point de rencontre entre les neuf pays de la Communauté économique européenne et les autres pays démocratiques de notre continent; la Suisse et la Suède y ont la possibilité de faire valoir ensemble leurs conceptions et leurs intérêts en ce qui concerne quelques grands problèmes politiques tels que,

- 3 -

par exemple, la situation des pays neutres par rapport au dialogue entre les Etats-Unis et l'Europe. Les nombreux comités d'experts gouvernementaux du Conseil de l'Europe, où l'on élabore les conventions multilatérales destinées à rapprocher les législations des divers pays-membres, fournissent eux aussi l'occasion de rencontres, d'échanges d'information et d'une collaboration conforme aux objectifs communs.

Les relations bilatérales entre les deux pays sont largement réglées par des accords qui fonctionnent sans problèmes; mais aussi dans les domaines où nous n'avons pas établi de normes juridiques, les relations sont harmonieuses et empreintes d'une grande confiance réciproque. Des contacts, servant à l'information ou à la coordination, ont lieu aussi bien au niveau gouvernemental qu'au niveau administratif; mais les contacts sont tout aussi développés sur le plan privé, entre entreprises, associations ou institutions des deux pays.

Les relations culturelles ne reposent pas sur un accord bilatéral mais elles jouissent de part et d'autre du soutien d'institutions officielles. Elles remplissent un rôle utile en donnant des contenus concrets à la connaissance réciproque. L'aménagement de ces échanges n'a pas besoin d'être centralisé; il est préférable de laisser place aux initiatives les plus diverses dans le choix et l'organisation des spectacles, expositions ou conférences. Les gouvernements limitent leur rôle direct à l'octroi de deux bourses annuelles d'études universitaires de part et d'autre. Les Instituts culturels spécialisés (la Fondation Pro Helvetia du côté suisse) facilitent cependant par des subventions appropriées ainsi que par leurs impulsions et leurs conseils les initiatives privées.

./.

On peut regretter l'extension plus faible des échanges d'informations et de presse; en ce qui nous concerne, nous constatons que la presse suédoise ne consacre qu'une attention sporadique aux nouvelles concernant la Suisse. Les ministères des affaires étrangères des deux pays s'efforcent de capter l'attention des journalistes qui pourraient accroître la circulation de l'information.

Il convient de mentionner encore le problème que pose à la colonie suisse en Suède la disparité relative des systèmes de sécurité sociale dans les deux pays, et en particulier l'impossibilité de transférer les prestations de la sécurité sociale suédoise. L'accord sur la sécurité sociale du 17 décembre 1954 entre les deux pays devrait être révisé. De part et d'autre des pourparlers d'experts ont été inscrits au programme des services concernés, en vue d'étudier les moyens de remédier à la situation actuelle.